

PLAN PARTICULIER D'URBANISME SECTEUR DU CHEMIN LAGARDE

Consultation sur le concept



La Municipalité de Saint-Paul a mandaté La Boîte d'urbanisme pour élaborer un Plan particulier d'urbanisme (PPU) visant le secteur du chemin Lagarde. Le territoire à l'étude comprend principalement des segments de la rue du Curé-Dupont, du chemin Lagarde ainsi que des boulevards Brassard et de l'Industrie. Une première phase de consultation a permis de cerner les principaux enjeux et priorités du milieu. Six mois plus tard, une seconde consultation a été tenue afin de présenter le concept préliminaire du PPU et de recueillir les commentaires de la population.

Objectif principal : Présenter le concept de développement proposé dans le cadre du PPU et recueillir les commentaires des citoyens afin d'en enrichir la réflexion.



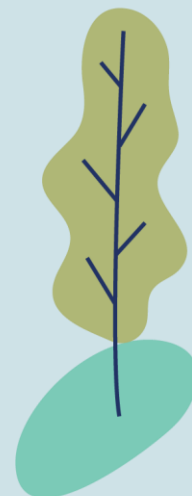
Activité de consultation

- **Date, heure et lieu :**
L'activité s'est tenue le 17 juin 2026, de 18 h à 20 h 30, au Centre communautaire Jeannette-Laviolette, à Saint-Paul.
- **Nombre de Participants :** 30 citoyens.
- **Déroulement :** L'activité s'est déroulée sous la forme de tables de discussion. Les participants ont été invités à échanger selon trois axes d'analyse : les points forts, les principales préoccupations et les pistes d'amélioration.

Un concept de développement constitue une synthèse des orientations et des interventions souhaitées pour le développement du secteur à moyen et long terme

Faits saillants

1. Des préoccupations ont été soulevées concernant la circulation automobile ainsi que la sécurité des piétons et des cyclistes.
2. La densité proposée a suscité des avis partagés. Toutefois, un consensus se dégage quant au maintien d'une densité comparable à l'existant dans l'ancien noyau villageois.
3. La trame verte a été très bien accueillie. Les participants ont apprécié les liens piétons et cyclables proposés, l'ajout d'une passerelle, ainsi que la mise en valeur des ruisseaux.
4. L'importance d'intégrer harmonieusement les nouveaux bâtiments au milieu existant a été souligné (préservation du caractère villageois, du patrimoine bâti, de la gradation des densités, etc.)



Éléments sensibles ou ne faisant pas consensus

1. Les points de vue variaient selon le lien des participants avec le secteur, entre résidents du quartier et personnes intéressées par son développement résidentiel futur.
2. La densification a constitué le principal enjeu de divergence. Alors que quelques participants souhaitaient permettre davantage de densité, une majorité exprimait des préoccupations et privilégiait leur concentration dans certains secteurs, notamment les arrière-lots.
3. Les principales préoccupations soulevées concernaient le maintien du caractère villageois, la cohabitation avec les activités agricoles (porcherie), l'augmentation de la circulation et les enjeux de sécurité routière.
4. La protection des ruisseaux, la gestion des eaux de pluie et les risques d'inondation ont également été identifiés comme des enjeux sensibles.

Prochaines étapes

